

**PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT**



**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail**

DECRET N° 16,373

**PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE TECHNIQUE,
COORDONNATEUR NATIONAL DE L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu** le Décret n°16.0221 du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°16.0222 du 11 avril 2016, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n°16.318 du 29 août 2016, portant réorganisation du dispositif institutionnel et fonctionnel de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Centrafricaine ;

**SUR PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE-RCA**

DECRETE

Article 1^{ER} : Monsieur **Robert MOÏDOKANA**, Magistrat est nommé Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine.

Article 2 : Le Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine a rang et prérogatives de Ministre.

Article 3 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Centrafricaine.

Fait à Bangui, le 03 NOV. 2016

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT



Sarandji
Simplice Mathieu SARANDJI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT



Touadera
Pr. Faustin Archange TOUADERA